

LE RESEAU MAIA TISSE SA TOILE !

Un nouveau site web ? Bien mieux : un portail ! Sa spécificité réside dans la coexistence d'outils innovants, tels l'outil cartographique et l'espace collaboratif, avec un site web éditorial. Trois composants qui s'appuient sur une base de données commune.

Un site multilingue pour le réseau d'AMP de l'Atlantique Nord-Est

Accessible au grand public et édité en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais), le site web éditorial du projet de coopération européenne MAIA « Marine Protected Areas in the Atlantic arc » met en avant la vie du réseau : ateliers techniques, publications, actualités des gestionnaires d'AMP des quatre pays partenaires, information européenne.

Le site intègre aussi un outil cartographique dynamique : le viewer SIG permet de faire des requêtes géographiques ou attributaires, d'interroger les objets, etc. Une fiche synthétique présente chaque aire marine protégée regroupant les informations standards (périmètre, statut, etc.), communes aux bases de données nationales, européenne (CDDA) et mondiale (WCMC-WDPA), agrémentées de données qualitatives relatives à la gestion du site.

Alliant simplicité et souplesse d'utilisation, cet outil offre une vision géographique des AMP à l'échelle de l'arc atlantique. La collecte d'information de la base de données est en cours : à terme, elle servira à l'évaluation périodique du réseau d'aires marines protégées de l'Atlantique Nord-Est.

Une plateforme d'échange pour les acteurs des AMP

L'espace collaboratif est ouvert aux gestionnaires de l'arc atlantique, aux partenaires du projet et aux autres ayants droit invités par l'équipe de coordination MAIA. Dans cet espace, ils accèdent aux documents de travail et à l'agenda commun, ils peuvent mettre à jour la fiche d'information de leur site et alimenter la base documentaire.

Point de convergence d'informations, le portail MAIA est un outil d'animation du réseau des gestionnaires d'AMP et constituera la base de référence des AMP de l'arc atlantique.

Rendez-vous sur : www.maia-network.org !

Contact presse

Amandine Eynaudi

Tél : +336 33 28 37 72

maia@aires-marines.fr

Coordination du projet MAIA
Agence des aires marines protégées
France

Note aux rédacteurs

- **MAIA : un projet de coopération européenne**

MAIA est financé par le programme Interreg IV B Espace Atlantique dans le cadre de la priorité 2 « protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier ». **MAIA** réunit 9 partenaires impliqués dans la désignation et la gestion d'aires marines protégées pour le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et le Portugal. **MAIA** vise, à terme, la constitution d'un **réseau de gestionnaires et d'utilisateurs d'AMP, force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion, et investi dans le **développement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

- **AIRES MARINES PROTEGEES**

La notion d'aire marine protégée est apparue pour la première fois dans le cadre de la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer** (1982). Précisée par la **Convention sur la diversité biologique** en 2000 et par le **Sommet mondial sur le développement durable** de Johannesburg en 2002, le concept d'aires marines protégées est aujourd'hui omniprésent dans le débat sur la protection du milieu marin au niveau international, mais aussi européen avec la **stratégie marine européenne**, la **politique commune des pêches** ou les **directives « Habitats »** et **« Oiseaux »**.

L'UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature - définit une aire marine protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace juridique ou autre, afin d'**assurer à long terme la conservation de la nature** ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Cet objectif est parfois associé à un objectif local de développement socio-économique ou articulé à une gestion durable des ressources. Le pilotage peut être confié à différents types d'instances (locale, nationale) aux statuts et gouvernances variés.

Une aire marine protégée se caractérise également par la **mise en œuvre de mesures de gestion** au profit de la protection : charte de bonne conduite, réglementation, surveillance, suivi scientifique, médiation, information du public, etc.